



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Béziers Neussargues

Question écrite n° 22174

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la ligne de chemin de fer Béziers-Neussargues. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de pérenniser cette ligne.

Texte de la réponse

Afin de garantir la sécurité des circulations sur la ligne Béziers-Neussargues, des réductions de vitesse ont été mises en place ces dernières années. Cette mesure purement préventive n'est en aucun cas le signe d'un désintéressement de l'État. En effet, le Grenelle de l'environnement a montré tout l'intérêt du mode ferroviaire pour le transport du fret. Le rétablissement des vitesses initiales et la pérennité de cette ligne est donc une priorité évidente. C'est pourquoi la maintenance y est toujours effectuée selon les standards de la vitesse initiale de la ligne. En outre, cette ligne a déjà fait l'objet d'importants travaux pour un montant d'environ 46 MEUR avec notamment : 32 km de voie remis en état en 2000/2001 ; le confortement des tunnels de Salmon, Auxillac, Sainte-Lucie, Bom et l'Herbouze ; la réparation et l'étanchéité des viaducs de Piou, Senouard, Triboulin, Malagazane ; le remplacement de 6 ponts métalliques à Banassac et entre Aumont-Aubrac et l'Auvergne ; des travaux de modernisation, de régénération de tunnels et de remplacement de traverses en 2006 ; le renouvellement de la voie et des travaux sur les ouvrages d'art en 2007 au nord de Saint-Chély-d'Apcher. Au-delà du plan de rénovation 2006-2010, le contrat de projets 2007-2013 de la région Languedoc-Roussillon inclut des opérations de renouvellement pour un montant de 76 MEUR pour l'ensemble du « Haut Lozérien », qui comprend la ligne Béziers-Neussargues. Tous ces travaux vont permettre de relever les vitesses et d'assurer la pérennité de cette ligne.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22174

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3627

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7870